

AG/RH.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE

ET DE LA LEGISLATION

D E C R E T N° 24 /PR-MJL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret n° 64-54/PC/SGG organisant les services rattachés à la
Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement ;

VU la Loi n° 64-12 du 15 Juillet 1964 ratifiant l'Ordonnance n° 15/GPRD
du 23 Novembre 1963 portant création de juridictions spéciales d'ins-
truction ;

VU le Décret n° 506/GPRD du 23 Novembre 1963 nommant Monsieur DA SILVA
Ludovic Procureur près les juridictions spéciales ;

SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la
Législation ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.— Mr. Vincent AUGUSTIN, délégué dans les fonctions de juge,
Substitut au Procureur de la République près le Tribunal de Première
Instance de Cotonou est nommé Procureur près les Juridictions Spéciales
en remplacement de Mr. Ludovic DA SILVA, indisposé.

ARTICLE 2.— Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Légis-
lation est chargé de l'exécution du présent décret qui aura effet pour
compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel
de la République du Dahomey.—

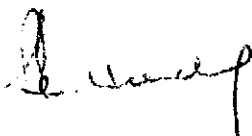
A. LIATIONS :

PR..... 5
PC..... 15
MJL..... 10
Ministères... 9
SGG..... 5
PG..... 4
Proc.Rép..... 1
Juridic.Spéc. 1
Intéressé.... 1

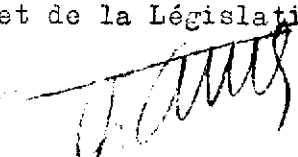
Par le Président de
la République,
Le Président du Conseil
Chef du Gouvernement


J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Fait à COTONOU, le 26 Mai 1965


S. M. APITHY -

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,


A. ADANDE -